



Valorisation du patrimoine, amélioration du confort des logements ou réduction de la facture de chauffage ! Ne passez pas à côté, le Conseil Départemental peut-être vous aider.

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur et vous souhaitez valoriser votre patrimoine ou améliorer le confort énergétique de votre logement de plus de 15 ans ? Le PIG (*) Rénov'Habitat 67 peut vous apporter des réponses concrètes et vous offrir l'opportunité de réaliser votre projet !

Déjà 1 745 logements réhabilités dans le Bas-Rhin hors Eurométropole de Strasbourg dont 621 sur le territoire des SCoT de l'Alsace du Nord et de la Bande Rhénane Nord entre 2012 et 2016 ! Alors pourquoi pas vous ?

Reconduit jusqu'en 2020, le PIG Rénov'Habitat a pour objectif **d'accompagner financièrement et techniquement** les propriétaires qui engagent des travaux de rénovation de leur logement. Les travaux visés sont plus particulièrement les travaux qui permettent de baisser spectaculairement la facture de chauffage, surtout si le logement est un bien mal isolé construit avant 1975. D'autres travaux sont également financés par le PIG Rénov'Habitat.

Des **bureaux d'études sont missionnés gratuitement par le Conseil Départemental** pour assister les propriétaires dans toutes les phases de leur projet, du choix des travaux à effectuer au dépôt de la demande de subvention, en passant par l'élaboration d'un plan de financement mobilisant toutes les aides mobilisables.

Un bureau d'études est présent sur votre territoire. Contactez- le par téléphone ou choisissez de le rencontrer lors d'une permanence :

URBA Conseil

Tel : 03.88.68.37.00 - Mail : urba-concept@wanadoo.fr

Permanences à :

- **Haguenau** : Tous les 1er et 3e mercredis du mois de 13h30 à 15h00 à la maison du Conseil Départemental (3 rue des sœurs, en face de la sous-préfecture)
- **Bischwiller** : Tous les 1er et 3e jeudis du mois de 17h00 à 18h00 à la maison des services (48 rue Clémenceau)
- **Wissembourg** : Tous les 3e mardis du mois de 13h30 à 15h00
- **Beinheim** : Tous les lundis de 09h30 à 11h00 à la Communauté de Commune de la Plaine du Rhin (3. rue Principale)
- **Lauterbourg** : Tous les lundis de 17h00 à 18h00 à la Mairie
- **Seltz** : Tous les 2e et 4e lundis du mois de 13h30 à 15h00 à la Mairie
- **Niederbronn-les-Bains** : Tous les 2e et 4e jeudis du mois de 17h00 à 18h00 à la communauté de communes (5 Place du Bureau Central)
- **Hatten** : Tous les 4èmes mardis du mois de 16h30 à 17h30 à la mairie de Hatten

Quelles étapes de votre projet ?

1- Contacter l'opérateur avant le commencement des travaux pour vérifier si votre projet est recevable.

2- Si votre dossier est recevable, il vous aidera à **constituer votre dossier administratif** et vous donnera les informations générales sur le dispositif.

3- Un spécialiste (thermicien, ergothérapeute) se présente à votre domicile pour **évaluer avec vous les travaux à réaliser**. Il peut vous accompagner dans la recherche de devis

4- L'opérateur vous aide à constituer votre **dossier de demande de subvention** et à le déposer au Conseil Départemental où votre demande sera étudiée.

(*) PIG : Programme d'Intérêt Général